UNOCA

INTERFACE

Nº 48

OCT.– NOV - DEC.. 2017

Echos du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale • UNOCA • Bulletin trimestriel d'information

■ La 45e réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) s'est tenue du 4 au 8 décembre à Kigali, capitale du Rwanda, en présence de M. François Louncény Fall, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'UNOCA. Une session marquée par plusieurs innovations. Outre la réunion des Points focaux nationaux organisée pour la première fois avant la rencontre des experts, un atelier a mobilisé des jeunes de la sous-région sur la problématique de leur implication dans la prévention et la résolution des conflits, la lutte contre la radicalisation et la participation à un système d'alerte précoce. Le dossier spécial de cette édition de fin d'année est consacré à cet événement au cours duquel le Rwanda a pris les commandes du Comité. *Voir pages 4-15.*

■ CAMEROUN

Le 27 octobre 2017, le Secrétaire général des Nations Unies, M. António Guterres, s'est entretenu avec le Président Paul Biya lors d'une escale à Yaoundé - il revenait d'un séjour en République Centrafricaine. Au cours de cette audience, il a réaffirmé l'attachement de l'ONU à l'unité et à l'intégrité territoriale du Cameroun. Il a cependant demandé au gouvernement de veiller à faire usage de la force de façon proportionnée dans le cadre de la crise que vit le pays et cela, conformément aux normes internationales en matière de respect des droits de l'homme.

Lire la suite en page 2

Photo Présidence de la République du Cameroun

Cameroun : M. António Guterres a été reçu par le Président Biya le 27 octobre 2017

Photo Présidence de la République du Cameroun

Le 27 octobre 2017, le Secrétaire général des Nations Unies, M. António Guterres, s'est entretenu avec le Président Paul Biya lors d'une escale à Yaoundé. Au cours de cette audience, il a réaffirmé l'attachement de l'ONU à l'unité et à l'intégrité territoriale du Cameroun. Il a cependant demandé au gouvernement de veiller à faire usage de la force de façon proportionnée dans le cadre de la crise que vit le pays et cela, conformément aux normes internationales en matière de respect des droits de l'homme. Il a, une fois de plus, préconisé l'ouverture d'un vrai dialogue dans le but de trouver une solution durable à la crise, soulignant que l'ONU était prête à apporter aux autorités camerounaises tout le concours necessaire.

"J'engage le Gouvernement camerounais et l'ensemble des camerounais à prendre immédiatement des mesures de nature à prévenir toute nouvelle flambée de violence et à œuvrer de concert, notamment à la faveur d'un dialogue ouvert et [inclusif], à dégager des solutions à long terme propres à permettre de vider tous griefs", rappelle M. Guterres dans son 13e rapport sur la situation en Afrique centrale et sur les activités de l'UNOCA.

La délégation du SG/ONU au Cameroun comprenait, entre autres, son Représentant spécial pour l'Afrique centrale, M. Francois Louncény Fall, la Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies au Cameroun, Mme Allegra Maria Del Pilar Baiocchi, etc.

Avant le Cameroun, le Secrétaire général était en République Centrafricaine

Avant sa visite au Cameroun, le Secrétaire général avait séjourné en République Centrafricaine (RCA) du 24 au 27 octobre. Il a célébré la Journée des Nations Unies à Bangui et a également eu des entretiens avec le Président Faustin-Archange Touadéra, les membres de son gouvernement, des chefs religieux ainsi que des représentants de la société civile et de groupes de femmes et de jeunes. Il s'est aussi rendu à Bangassou (préfecture du Mboumou) et dans le quartier PK5 de Bangui, à majorité musulmane. Il a également pris la parole devant l'Assemblée nationale. Dans ses interventions, il a insisté sur la nécessité d'aller de l'avant dans le processus de paix et de poursuivre les efforts de réconciliation nationale en cours.

M. António Guterres a réitéré cette position dans son rapport sur la situation en Afrique centrale presenté le 13 décembre au Conseil de sécurité. "Je prie instamment l'Union africaine, la CEEAC et les gouvernements de la sous-région de mettre rapidement en œuvre l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et de continuer de concourir activement à l'entreprise de stabilisation", souligne-t-il dans ce rapport. Il a noté que ses Représentants spéciaux pour la République Centrafricaine et pour l'Afrique centrale continueront de collaborer étroitement avec les États voisins et les organisations régionales et sous-régionales pour aider la RCA à régler pacifiquement la crise. "Ils entreprendront également de mobiliser des soutiens financiers en faveur des programmes d'aide humanitaire destinés aux populations touchées".

Le Représentant spécial/Chef de l'UNOCA, M. François Louncény Fall, et son collègue de l'Afrique de l'Ouest/Chef de l'UNOWAS, M. Mohamed Ibn Chambas, ont pris part à l'ouverture d'un séminaire régional sur la prévention de l'extrêmisme violent, le 27 novembre 2017, à Yaoundé (photo). Des experts des deux bureaux ont également participé aux travaux.

Durant son séjour dans la capitale camerounaise, MM. Fall et Chambas ont aussi rencontré le Secrétaire général de la Présidence, M. Ferdinand Ngoh Ngoh. Le Chef de l'UNOCA a en outre assisté à la cérémonie d'ouverture de la 4e Réunion du Comité de pilotage de la rationalisation des Communautés économiques régionales en Afrique centrale (COPIL/CER-AC), qui a eu lieu le 27 novembre à Yaoundé. L'événement a été présidé par le Premier Ministre Philémon Yang, en présence de plusieurs autorités et responsables des organisations régionales, y compris, entre autres, le Secrétaire général de la CEEAC, M. Ahmad Allam-mi, le Président de la Commission de la CEMAC, M. Daniel Ona Ondo, etc.

EN BREF

■ PIRATERIE MARITIME

L'UNOCA a participé, du 4 au 5 octobre 2017 à Libreville, à une réunion des chefs d'état-major de la marine et d'autres acteurs maritimes des États membres de la CEEAC. La réunion a favorisé des échanges sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les participants ont saisi cette occasion pour faire des propositions en matière de réformes judiciaires concernant les affaires maritimes ainsi que sur les mesures juridiques, opérationnelles et financières prévues dans la stratégie régionale en matière de sûreté maritime.

■ PARTENARIAT UNOCA-UNOWAS

L'UNOCA et l'UNOWAS ont tenu le 6 octobre 2017 une réunion conjointe à Dakar (Sénégal), en vue de renforcer leur partenariat, y compris dans le cadre de leurs appuis respectifs à la CEEAC et à la CEDEAO. Les deux bureaux régionaux ont décidé d'institutionnaliser leur coopération dans les domaines de la sécurité maritime, de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent et du terrorisme, de la transhumance et du renforcement des capacités institutionnelles des organisations sous-régionales.

■ LE CHEF DE L'UNOCA AU CONGO

Le Représentant spécial, Chef de l'UNOCA était à Brazzaville le 13 octobre 2017. Durant son séour, il a eu des entretiens avec le Président Denis Sassou Nguesso et les présidents des deux chambres du Parlement. Il a salué les initiatives prises par les autorités congolaises pour régler la crise dans la région du Pool par le dialogue, et a encouragé le gouvernement et le Parlement à accélérer la mise en place des plateformes de dialogue politique et social prévues par la Constitution de 2015. Il a souligné la nécessité d'organiser en toute célérité et équité le procès des dirigeants de l'opposition détenus et de garantir à ces derniers de bonnes conditions de détention, tel que prescrit par les normes internationales. Il a félicité les autorités d'avoir libéré certains détenus pour des raisons humanitaires.

■ TCHAD : CONSOLIDATION DE LA PAIX

Du 25 octobre au 1er novembre 2017, l'UNOCA a copiloté une mission interinstitutions au Tchad chargée d'aider l'équipe pays des Nations Unies à arrêter une stratégie de consolidation de la paix. Le SG/ONU estime que ce pays remplit les conditions requises pour recevoir un financement du Fonds pour la consolidation de la paix.

■ UNOCA AU SOMMET DE LA CEMAC

Le Représentant spécial, Chef de l'UNOCA a pris part le 30 octobre 2017 à N'Djamena (Tchad), au Sommet extraordinaire de la CEMAC. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris acte de la ratification par tous les pays membres de l'accord de 2013 sur la libre circulation des personnes dans la sous-région.

Afrique centrale : les tensions sociales, la répression politique et les violences contre les civils persistent, selon l'ONU

La situation globale en Afrique centrale demeure marquée par des tensions sociopolitiques, des difficultés économiques ainsi que des attaques et des « abus horribles » perpétrés par des groupes armés contre les civils, a expliqué mercredi 13 décembre, devant le Conseil de sécurité, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), François Louncény Fall. Il a plaidé pour une approche nationale, régionale et internationale « concertée » afin d'éviter toute dégradation de la situation et insisté sur l'engagement de son Bureau en vue de faciliter le règlement politique des conflits et crises qui émaillent la région.

« Au Tchad, j'ai encouragé le gouvernement et les chefs d'opposition à discuter les modalités d'un dialogue inclusif et d'un calendrier en vue de parvenir à des propositions de solutions aux défis économiques et de gouvernance que connaît ce pays et de s'accorder sur les réformes qui créeront les conditions favorables à la tenue des élections législatives », a-t-il affirmé. S'agissant de la République du Congo, M. Fall a indiqué que des figures bien connues de l'opposition étaient toujours emprisonnées sans avoir été jugées, tandis que la situation sécuritaire dans le département du Pool demeurait précaire.

Eviter une aggravation des tensions

Au Cameroun, le Représentant spécial a fait observer que la moitié de la population était affectée soit par les activités de Boko Haram dans le Nord du pays, soit par la crise en République Centrafricaine (RCA), dans l'Est, soit par le mouvement séparatiste anglophone, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. « Nous devons redoubler nos efforts de prévention afin d'éviter une aggravation des tensions », a dit le Chef de l'UNOCA, en rappelant que des élections sont prévues en 2018. Si M. Fall a salué les mesures de réforme des secteurs éducatif et judiciaire prises par le gouvernement, ainsi que la libération d'un certain nombre de leaders anglophones, il a souligné le besoin d'un dialogue plus fondamental sur la question de la gouvernance afin de remédier au sentiment de marginalisation ressenti par la population.

Le Représentant spécial s'est aussi appesanti sur la situation en RCA, en plaidant pour que le processus de paix progresse, dans le cadre de l'Initiative africaine. Le Gabon a également retenu son attention. Ici, « le contexte national est caractérisé par la persistance du ralentissement économique et des mouvements de grève, ainsi que le débat sur un projet controversé de réforme constitutionnelle », a souligné M. Fall. Il a expliqué que l'opposition et une partie de la société civile critiquaient la méthode utilisée, considérée comme non inclusive et illégitime, ainsi que la substance de la réforme constitutionnelle qui représente, selon elles, un « recul démocratique » […]. Le candidat malheureux à la dernière élection présidentielle, Jean Ping, conteste toujours la réélection en 2016 du Président Ali Bongo Ondimba et à refuser de participer à un dialogue avec ce dernier, a-t-il insisté.

Pour le reste, le Représentant spécial évoqué les menaces que représentent les groupes armés et les mouvements terroristes, y compris l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et Boko Haram. Concernant ce dernier cas (Boko Haram), il a appelé à un redoublement des efforts pour régler de « manière holistique » la crise causée par cette secte islamiste, qui a toujours la capacité de mener des attaques et des « abus horribles ». Dans ce sens, il a exprimé le vœu que les conclusions de la récente conférence régionale pour la stabilisation du bassin du lac Tchad, organisée par la Commission de l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad, soient mises en œuvre.

Par ailleurs, M. Fall a tenu à saluer les avancées de l'intégration régionale, la liberté de circulation étant désormais devenue la réalité au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Source : avec le *Centre d'Actualités de l'ONU, 13 décembre 2017. Voir aussi quelques extraits de l'allocution de M. Fall dans la colonne de droite.*

■ Myriad of security challenges in the LRA affected areas

"[…] Concerning the Lord's Resistance Army (LRA), in addition to its abuses committed against local populations in the Democratic Republic of the Congo and Central African Republic and its poaching activities, along with the increased security vacuum following the withdrawal of Ugandan and U.S. forces from the zone, it is important to recall that the areas in which the LRA operates face a myriad of security challenges, including issues related to transhumance, lack of state authority, and cross-border movements of poachers and a variety of armed groups. Furthermore, it is important for AU and troop-contributing countries to the AU Regional Task Force to quickly agree on the reconfiguration of the Task Force and to an increase in support for the training of the Central African Armed Forces. We also encourage the international community to support the AU's Regional Cooperation Initiative for the Elimination of the LRA".

■ About the regional integration and cooperation with ECCAS

"[…] The United Nations welcomes the advancements in regional integration, particularly regarding the free movement of persons throughout the Central African Economic and Monetary Community (CEMAC) zone, which is now a reality. UNOCA has continued to place emphasis on support to the overall process of regional integration, including through advocacy for institutional reform of the ECCAS Secretariat and the rationalization of ECCAS and CEMAC. In this connection, UNOCA organized multiple activities designed to strengthen the capacity of the ECCAS Secretariat in mediation, early warning, collaboration with civil society, and gender mainstreaming. UNOCA and UNOWAS strengthened their cooperation in facilitating an enhanced interregional partnership between ECCAS and ECOWAS, which has culminated in plans to sign a memorandum of understanding between the two Regional Economic Communities. Overall, UNOCA and ECCAS continue to enhance their cooperation through the establishment and execution of a joint work plan and the holding of regular meetings at the senior and working levels".

■ Enhancing coherence and coordination of overall UN activities

"[…] UNOCA, in cooperation with UNESCO and ECCAS, presented their joint three-year programme on youth at a Pan-African Youth Forum held in Libreville on 30 November and 1 December 2017. The Forum aimed at engaging young people in promoting a culture of peace and non-violence and involving them in the prevention of radicalization and the management of conflicts by creating an early warning system. UNOCA continues to place emphasis on efforts to enhance the coherence and coordination of overall UN activities in the sub-region. This includes collaborating with UN Resident Coordinators and Country Teams to engage national authorities on sensitive political issues as well as on longerterm efforts to formulate national and cross-border peacebuilding plans, with the support of the Peacebuilding Fund (PBF)".

Photos ONU/Rick Bajornas

La session du Conseil de sécurité du 13 décembre était présidée par M. Yasuhisa Kawamura, Représentant permanent adjoint du Japon auprès de l'ONU, président du Conseil pour le mois de décembre 2017

L'ONU réaffirme sa détermination à continuer à soutenir les efforts de paix et de sécurité en Afrique centrale

Les Nations Unies ont réaffirmé leur détermination à continuer à soutenir les efforts de paix et de sécurité en Afrique centrale, en étroite collaboration avec leurs partenaires régionaux, en particulier la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC). Dans une allocution le 8 décembre lors de la 45e réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC), M. François Louncény Fall, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'UNOCA, a insisté sur cet engagement après avoir exprimé ses inquiétudes par rapport à la situation politique et sécuritaire dans la sous-région. Celle-ci « demeure confrontée à de nombreux défis », a-t-il relevé, en mettant par ailleurs l'accent sur les difficultés auxquelles font face certains pays membres de l'UNSAC.

Dialogue inclusif

M. Fall a cité le cas du Burundi et de la République démocratique du Congo (RDC) où « les tensions politiques et sécuritaires » constituent toujours « une source de profonde preoccupation ». « J'appelle toutes les parties prenantes à faire le choix du dialogue, inclusif et de bonne foi, pour résoudre leurs différends par la voie pacifique », a-t-il souligné, précisant, en ce qui concerne la RDC, qu'il est important de renforcer les efforts en vue de la mise en œuvre de l'Accord Politique du 31 décembre 2016.

Le Représentant spécial et Chef de l'UNOCA a également évoqué les tensions dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, notamment pour réitérer le sentiment et la position de l'ONU. « Nous condamnons les récentes attaques perpétrées contre les forces de défense et de sécurité ayant entrainé des pertes en vies humaines », a-t-il insisté, rappelant que les Nations Unies « tiennent au respect de l'intégrité territoriale et de la Constitution du Cameroun ». Il a émis le vœu que le gouvernement camerounais poursuive ses efforts pour un dialogue afin « de faire baisser de manière durable les tensions persistantes ».

Par ailleurs, M. Fall a attiré l'attention sur la situation qui prévaut dans la région du Pool (Congo), compte tenu du « contexte socio-économique national difficile ».

RCA : allègement de l'embargo ...

Quant à la République Centrafricaine (RCA), il a salué le huis-clos ministériel qui a y été consacré et au cours duquel tous les chefs de délégation de l'UNSAC ont fermement redit leur soutien à la reconstruction d'un Etat centrafricain fort. Le Ministre camerounais des Relations extérieures, M. Mbella Mbella, qui a dirigé cette session restreinte en sa qualité de Président sortant du Comité, a apprécié cette marque de solidarité, en ajoutant que tout doit être mis en œuvre afin que la RCA reste debout et retrouve une stabilité durable propice à son développement. En dehors des pays membres, le Représentant spécial du président de la Commission de l'Union africaine en RDC, M. Abdou Abarry, a fait un discours allant dans ce sens, tout comme le Secrétaire général de la CEEAC, M. Ahmad Allam-mi. Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en RCA et Chef de la MINUSCA, M. Parfait Onanga-Anyanga, a également pris part à ce huis-clos, qui lui a permis de faire le point sur les défis actuels ainsi que sur le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité. M. François Fall a fait observer que cette mobilisation en faveur de la RCA montre que « la sous-région reste attachée au rétablissement de la paix et de la sécurité dans ce pays ».

« La Déclaration de Kigali sur la situation en République Centrafricaine » adoptée à l'issue de la 45e réunion de l'UNSAC traduit pertinemment cette forte mobilisation. La Déclaration recommande aux partenaires régionaux et à la communauté internationale de « s'impliquer davantage pour que le Conseil de sécurité poursuive l'allègement de l'embargo sur les armes en vue de l'équipement et du réarmement des Forces armées centrafricaines (FACA) et encourage la MINUSCA à soutenir la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ».

Réforme du COPAX

Les Ministres en charge des Affaires étrangères de l'Afrique centrale et les chefs de délégations présentes à la 45e réunion de l'UNSAC ont également adopté une Déclaration sur la réforme du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). Ils ont aussi suivi avec intérêt la lecture du communiqué ayant sanctionné l'atelier sur « l'implication des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits, la lutte contre la radicalisation et la participation à un système d'alerte précoce » tenu le 7 décembre, en marge de leur session. La Ministre rwandaise des Affaires étrangères, Madame Louise Mushikiwabo, qui assure désormais la présidence tournante du Comité, a félicité les jeunes pour leur engagement en faveur de la paix et de la sécurité dans la sous-région. Le Bureau dont elle a la charge comprend en outre le Congo (première vice-présidence), le Tchad (deuxième vice-présidence) et la RDC (Rapporteur). Au nom dudit bureau, elle a remercié tous ses collègues et tous les participants pour leurs contributions au succès de la réunion de Kigali.

◄ La Ministre rwandaise des Affaires étrangères, Madame Louise Mushikiwabo, qui assure désormais la présidence tournante du Comité, a félicité les jeunes pour leur engagement en faveur de la paix et de la sécurité dans la sous-région.

Le Rwanda présidera le Comité jusqu'à sa 46e session qui aura lieu à Brazzaville au Congo durant le premier semestre 2018.

DECLARATION DE KIGALI SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : PLAIDOYER POUR LA RCA

Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Kigali à l'occasion de la quarante-cinquième réunion dudit Comité :

Rappelant la Déclaration de Bangui sur la République centrafricaine (RCA) adoptée lors de la quarante-deuxième réunion du Comité le 10 juin 2016 ainsi que la Déclaration de Yaoundé adoptée lors de la quarante-quatrième réunion du Comité le 2 juin 2017 ;

Rappelant les multiples efforts et résolutions de longue date des Nations Unies, de l'Union Africaine et de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) en vue de la résolution de la crise politico-sécuritaire en République centrafricaine ;

Guidés par les principes consacrés de la Charte des Nations Unies et de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ainsi que par la vision sous régionale, fondée sur la solidarité entre Etats membres et le respect des droits humains ;

Réaffirmant notre ferme attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République centrafricaine, et rappelant l'importance du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat membre ;

Fortement préoccupés par la fragilité de la situation sécuritaire en République centrafricaine en raison de la présence constante de groupes armés et criminels, y compris liés à l'exploitation illicite des ressources naturelles et à la transhumance ;

Vivement inquiets par le fait que le trafic, le commerce et l'exploitation illicites des ressources naturelles, notamment l'or, le diamant, la faune et la flore sauvage, ont un impact négatif sur l'économie et le développement de tous les Etats de la sous-région et continuent de menacer la paix et la stabilité en finançant les activités criminelles ;

Réaffirmant notre inquiétude concernant les activités liées à la criminalité transnationale dans la sous-région, qui risque de devenir un terreau pour des mercenaires favorisant l'instabilité et l'extrémisme violent en République centrafricaine ;

Interpellés par l'acuité de la crise en République centrafricaine et exprimant notre ferme détermination politique à mettre en œuvre nos décisions communes dans le cadre des mécanismes bilatéraux et régionaux afin de soutenir et appuyer la République centrafricaine en matière de réconciliation nationale, de réforme du secteur de sécurité et de relèvement post-conflit ;

Réitérant notre ferme volonté à soutenir les efforts des autorités centrafricaines légitimes, notamment ceux du Président Faustin Touadéra ;

Remerciant les pays de la sous-région pour leur engagement actif dans la recherche d'une paix durable en République centrafricaine ;

Se félicitant du renforcement du mandat de la MINUSCA conformément à la Résolution S/ RES/2387 du 15 novembre 2017 du Conseil de sécurité des Nations Unies et réitérant l'importance pour la mission d'accroitre ses efforts en vue de la protection des civils, notamment à l'est de la RCA dans un contexte de retrait des forces américaines et ougandaises luttant contre l'Armée de résistance du seigneur ;

Prenant note du Communiqué de la 737e session du Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine sur la RCA en date du 21 novembre 2017.

Condamnons fermement les actes de violence et les violations des droits de l'homme, notamment visant les femmes, les enfants et autres personnes vulnérables ;

Condamnons également avec fermeté les attaques contre la MINUSCA, le personnel humanitaire et les forces de défense et de sécurité nationale par les groupes armés ;

Réitérons notre soutien à la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Initiative pour la Paix et la Réconciliation en République centrafricaine et aux efforts du Panel de facilitation mis en place dans le cadre de l'Initiative Africaine pour la paix et la réconciliation en RCA,

Encourageons les Etats membres de la CEEAC, en particulier ceux membres du Panel, à apporter leurs contributions financières au budget de mise en œuvre de l'Initiative d'une part, et d'autre part à prendre des mesures visant à interdire l'accès à leurs territoires respectifs aux membres des groupes armés opérant en Centrafrique ;

Le Ministre centrafricain des Affaires étrangères a exprimé sa satisfaction par rapport aux marques d'attention et de soutien à l'égard de son pays.

Décidons de lutter plus efficacement contre l'impunité en renforçant la coopération judiciaire et pénitentiaire, et en harmonisant les règles de poursuite entre les Etats et de compensation des victimes ;

Demandons aux Etats membres de faire les efforts nécessaires afin d'enrayer le trafic illicite d'armes et munitions et exercer un contrôle accru sur les trafiquants d'armes et de mutualiser leurs efforts dans la gestion des couloirs de transhumance qui peuvent faciliter la circulation des armes légères et de petit calibre et leurs minutions, sources d'insécurité dans la sous-région, et appelons à l'organisation d'une conférence régionale sur la transhumance sous l'égide de la CEEAC ;

Invitons par ailleurs la communauté internationale à renforcer l'application des restrictions imposées sur la commercialisation des ressources naturelles provenant des zones de conflit, notamment le Processus de Kimberley et décidons d'accroitre nos efforts afin de mettre fin au trafic illicite des ressources naturelles qui finance les activités criminelles dans nos pays respectifs ;

Décidons également de renforcer la coopération sécuritaire transfrontalière entre les pays voisins de la République centrafricaine pour contrer le crime organisé, notamment à travers le renforcement des tripartites ;

Recommandons aux Etats membres de la CEEAC, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et de la communauté internationale dans son ensemble à s'impliquer davantage pour que le Conseil de sécurité poursuive l'allégement de l'embargo sur les armes en vue de l'équipement et du réarmement des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et encourage la MINUSCA à continuer à soutenir la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national;

Encourageons les Etats membres à former dans le cadre d'accords bilatéraux des instructeurs militaires et des unités en vue de renforcer les capacités des Forces armées centrafricaines et appelons également à la mise en place d'un centre d'instruction en République centrafricaine animé par des formateurs issus des pays de la CEEAC ;

Réitérons, à la demande des autorités centrafricaines, l'importance de renforcer les capacités de l'Etat par la mise à disposition par les pays de la région de fonctionnaires civils, policiers et militaires pour appuyer l'administration centrafricaine dans le fonctionnement des services publics essentiels ;

Encourageons la République de Guinée équatoriale en sa qualité de membre non-permanent du Conseil de sécurité en 2018-2019, à jouer le rôle de porte-parole de la CEEAC au sein du Conseil sur des questions prioritaires concernant la RCA et la sous-région, en étroite collaboration avec les autres membres africains non-permanents du Conseil de sécurité.

Décidons de rester saisis de la situation en République centrafricaine ».

Fait à Kigali, le 8 décembre 2017

DECLARATION DE KIGALI SUR LA REFORME DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'AFRIQUE CENTRALE, COPAX

La réforme du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) était l'un des sujets importants à l'ordre du jour de la réunion à huis-clos tenue avant la cérémonie officielle d'ouverture de la 45e session ministérielle de l'UNSAC. La déclaration adoptée à l'issue des travaux traduit la volonté des Etats de renforcer le rôle de cet instrument de prévention, de gestion et de règlement des conflits qui a été créé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC réunis à Yaoundé le 25 février 1999.

« Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Kigali à l'occasion de la quarante-cinquième réunion dudit Comité :

Guidés par les principes consacrés par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies encourageant le règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen des accords ou des organismes régionaux ;

Faisant référence au protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (UA) ainsi qu'au protocole d'accord de 2008 régissant les relations entre l'UA et les Communautés économiques régionales en matière de paix et de sécurité ;

Rappelant les dispositions pertinentes du Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et du Protocole établissant le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) ;

Faisant référence au Communiqué final de la troisième réunion du Conseil des Ministres du COPAX tenue à Brazzaville et au Communiqué final de la 14ème conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC tenue à Kinshasa en 2009 portant sur la révision des textes du COPAX ;

Faisant référence également au Communiqué final de la 16ème session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC du 25 mai 2015 à N'Djamena sur la réforme institutionnelle de la CEEAC ;

Le Secrétaire Général de la CEEAC, M. Ahmad Allam-mi, a activement pris part à la 45e réunion de l'UNSAC, y compris au huis-clos ministériel où il a fait un exposé rendant compte du bilan et des défis du COPAX. Intervention unanimement saluée par le Comité, qui l'a felicité pour le travail accompli malgré les moyens limités.

Prenant note des termes de Référence sur la Réforme institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC et des recommandations de l'atelier tenu à Yaoundé sur la réforme du COPAX de juin 2016;

Reconnaissant l'importance pour la communauté internationale de bénéficier de l'expertise et l'expérience de terrain de la CEEAC afin de faire face aux nouveaux défis qui affectent la sous-région et surtout marquant son intérêt pour le rôle cardinal du COPAX dans le cadre du mécanisme de paix et sécurité dans la sous-région d'Afrique centrale ;

Soulignant l'importance pour le COPAX de se munir des moyens nécessaires pour la promotion, le maintien et la consolidation de la paix et la sécurité dans la sous-région ;

Affirmons le plein soutien du Comité au processus de réforme en cours du COPAX faisant partie intégrante de la réforme institutionnelle globale de la CEEAC et en harmonie avec l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) ;

Exhortons les Etats membres du Comité et la communauté internationale à fournir son appui technique et financier pour accélérer la réforme du COPAX ;

Décidons de rester saisis de la question et de faire le point sur l'état d'avancement à la 46ème réunion du Comité à Brazzaville ».

Fait à Kigali, le 8 décembre 2017

Des jeunes plaident pour le renforcement de leur implication dans la gestion des conflits

L'implication des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits, la lutte contre la radicalisation et la participation à un système d'alerte précoce était au centre d'un atelier le 7 décembre, en marge de la 45e réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC), qui a eu lieu du 4 au 8 décembre 2017 à Kigali (Rwanda). Des membres du Pan-African Youth Network for the Culture of Peace (PAYNCoP) ainsi que ceux des Conseils nationaux de la jeunesse (CNJ) de l'Angola, de la République Centrafricaine (RCA), du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Rwanda y ont pris part.

Au-delà du renforcement de l'engagement des jeunes dans la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, cette activité inédite a permis de réaffirmer leur volonté de contribuer davantage aux processus de paix et aux débats sur les défis liés à leur avenir. A l'issue de leurs travaux, ils ont adopté un Communiqué dans lequel ils plaident en faveur d'une meilleure prise en compte de leurs préoccupations et de leurs attentes. Le Communiqué, que nous publions plus loin, a été lu le 8 décembre 2017 devant les chefs de délégations de l'UNSAC comprenant, entre autres, les ministres des Affaires étrangères. M. François Louncény Fall, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale et Chef de l'UNOCA, ainsi que plusieurs de ses collegues de l'ONU ont également participé à cette session ministérielle.

L'atelier de Kigali se situait dans le prolongement du Forum panafricain des jeunes pour la culture de la paix tenu du 30 novembre au 02 décembre à Libreville (voir encadré ci-dessous). Les deux événements entrent dans le cadre des engagements des Etats membres et leurs partenaires relatifs à la mise en œuvre de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies. La résolution souligne « que les jeunes devraient prendre une part active à l'instauration d'une paix durable et œuvrer à la justice et à la réconciliation, et que l'importance démographique de la jeunesse actuelle est un atout qui peut contribuer à instaurer durablement la paix et la prospérité économique […] ». Elle précise que « les jeunes peuvent [...] servir d'exemple pour ce qui est de prévenir et de combattre l'extrémisme violent, lequel conduit parfois au terrorisme et alimente les conflits, empêche le développement socio-économique et nourrit l'insécurité régionale et internationale ».

■ CE QUI S'EST PASSE AU FORUM DE LIBREVILLE

Du 30 novembre au 02 décembre 2017, à Libreville (Gabon) s'est tenu le « Forum panafricain des jeunes pour la culture de la paix et la lutte contre la radicalisation en vue de la création d'un système d'alerte précoce en Afrique centrale ». Co-organisé par le Gouvernement gabonais, l'UNOCA, l'UNESCO et la CEEAC, ce forum a constitué un moment important pour les représentants de la jeunesse de la sous-région Afrique centrale de s'approprier un projet sous-régional portant « Renforcement des capacités des jeunes en gestion de mouvements associatifs et création d'un système d'alerte précoce de la jeunesse pour la paix et la sécurité en Afrique centrale ». Initié par la CEEAC et le Système des Nations Unies, ce projet a été présenté à des bailleurs de fonds présents a l'atelier de Libreville.

La jeunesse peut servir de rempart contre l'extrémisme violent et être un facteur de stabilité

Extrait de l'allocution de M. François Louncény Fall, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'UNOCA, à l'ouverture du Forum panafricain des jeunes pour la culture de la paix et la lutte contre la radicalization, le 30 novembre, à Libreville, au Gabon.

« […] La jeunesse, si elle est convenablement prise en charge, peut servir de rempart contre l'extrémisme violent et être un facteur de paix et de stabilité ainsi qu'un moteur de développement socioéconomique […]. Il convient de rappeler que malgré le fait que les jeunes de 18 à 35 ans représentent environ les deux tiers de la population africaine, ils sont très peu représentés dans les structures de prise de décision, en dépit de divers engagements internationaux pris par les Etats en vue de leur meilleure participation à la gestion des affaires publiques. Il est évident que la paix, la sécurité et la stabilité ne peuvent pas être durables dans notre région si la majorité de la population, c'est-à-dire la jeunesse, est tenue à l'écart des cadres où sont définies les mesures de prévention et de résolution des crises et des conflits. S'il est facile de nos jours de juger que les menaces à la paix et à stabilité dans nos pays passent souvent par la jeunesse, du fait de sa vulnérabilité, nous devons aussi être assez lucides pour nous rendre compte que la réponse à ces menaces passera forcément par cette même jeunesse, du fait de son dynamisme et parce qu'elle représente l'avenir.

[Par ailleurs], il convient souligner la responsabilité de la jeunesse à s'engager dans la prévention et la lutte contre la radicalisation et le terrorisme […]. Je voudrais […] dire solennellement aux jeunes : la radicalisation et le terrorisme ne feront pas de vous des hommes et des femmes plus heureux ni plus valeureux ; bien au contraire, ils ne peuvent qu'aboutir à la destruction de cette société que vous aspirez à diriger. Ne sciez donc pas la branche sur laquelle vous êtes assis. Battez-vous pour que votre voix soit entendue. Vous avez la force de l'âge et représentez la majorité des citoyens de vos pays. Faites-vous respecter en luttant pour les bonnes causes par des moyens nobles. Exigez d'avoir voix au chapitre et proposez des solutions novatrices mais réalistes aux défis actuels à la paix et à la sécurité qui, s'ils ne sont pas relevés, auront des retombées encore plus fâcheuses dans un avenir qui n'est plus très lointain.

La résolution 2250 adopté en décembre 2015 par Conseil de Sécurité des Nations Unies représente à cet effet un tournant historique car elle réhabilite les jeunes comme des partenaires importants dans les efforts de lutte contre l'extrémisme violent ainsi que la promotion et la consolidation de la paix dans le monde. Cette résolution offre le cadre idéal en vue d'un nouveau contrat entre la société et sa jeunesse : de la société, il est attendu qu'elle fasse une place aux jeunes dans les instances de prise de décisions ; quant à la jeunesse, elle devra se montrer à la hauteur de cette nouvelle responsabilité en jouant un rôle positif et constructif visant à renforcer la cohésion sociale et prévenir la radicalisation et le terrorisme ».

COMMUNIQUE DES JEUNES A L'ISSUE DE LEUR ATELIER DU 7 DECEMBRE A KIGALI

« Nous, les jeunes du réseau panafricain pour la culture de la paix (PAYNCOP) et des Conseils nationaux de la jeunesse (CNJ) des pays de la CEEAC, réunis à Kigali à l'occasion de la quarante-cinquième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) :

Faisant référence à la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies selon laquelle « les jeunes devraient prendre une part active à l'instauration d'une paix durable et œuvrer à la justice et à la réconciliation, et que l'importance démographique de la jeunesse actuelle est un atout qui peut contribuer à instaurer durablement la paix et la prospérité économique » ;

Considérant la Charte africaine de la jeunesse, notamment en son article 17, qui reconnaît le rôle important de la jeunesse dans la promotion de la paix et de la non-violence ;

Félicitant les Gouvernements des pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), le Secrétariat général de la CEEAC, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour leurs efforts en vue de promouvoir un engagement accru des jeunes dans la prévention des conflits et l'alerte précoce en Afrique centrale ;

Appelons l'ensemble des jeunes d'Afrique centrale à s'engager activement dans la promotion et le renforcement de la culture de la paix ;

Exhortons les Etats membres de la CEEAC à soutenir le développement participatif et la mise en place de stratégies nationales par les institutions concernées, la société civile et la jeunesse aux niveaux local et national, pour lutter contre la discrimination sous toutes ses formes, y compris celle touchant les jeunes migrants et la diaspora ;

Affirmons notre volonté à soutenir la promotion d'une Stratégie opérationnelle pour la jeunesse afin de permettre son autonomisation et sa contribution au développement et à l'intégration de la sous-région de l'Afrique centrale, avec l'appui de la CEEAC, de l'UNOCA, de l'UNESCO et de l'OIF ;

Prions respectueusement les hautes instances de la CEEAC de s'approprier et d'accompagner la mise en œuvre du projet sur le « Renforcement des capacités des jeunes en gestion de mouvements associatifs et de participation au système de prévention des conflits et des violences et de contribution de la jeunesse à l'alerte précoce pour la paix et la sécurité en Afrique centrale ».

« [Nous] exhortons les Etats membres de la CEEAC à soutenir le développement participatif et la mise en place de stratégies nationales par les institutions concernées, la société civile et la jeunesse aux niveaux local et national, pour lutter contre la discrimination sous toutes ses formes, y compris celle touchant les jeunes migrants et la diaspora »

Fait à Kigali, le 8 décembre 2017

Les Etats membres soulignent la nécessité de mettre en œuvre la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme

Les travaux de la 45e réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) ont été dominés mercredi 6 décembre par les discussions sur les questions liées à la lutte contre la violence armée et le terrorisme en Afrique centrale. L'occasion, pour le Professeur Wullson Mvomo Ela, de revenir sur les enjeux de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre dont il a activement contribué à l'élaboration. Le Secrétariat général de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) a indiqué que les dispositions ont été prises afin que ladite stratégie (adoptée en 2015) soit endossée par les instances du Conseil de paix et sécurité (COPAX). Ses représentants à la réunion des experts ont également noté que des actions se poursuivent en vue de la tenue d'un Sommet conjoint avec la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) consacré à la définition d'une stratégie interrégionale pour faire face au terrorisme et à Boko Haram. Le représentant de la CEDEAO a confirmé que des concertations sont en cours sur ce projet.

Insécurité alimentaire

En attendant, la situation sur le terrain continue de préoccuper les Etats membres de l'UNSAC et les observateurs du Comité, notamment en ce qui concerne Boko Haram. Le Colonel Jibril Aliyu Shehu Gulani, Conseiller militaire, représentant de la Force multinationale mixte de lutte contre Boko Haram (à l'extrême droite sur la photo ci-dessus), a fait le point sur les efforts en cours pour mettre hors d'état de nuire le groupe terroriste, dont les activités ont des conséquences néfastes sur le Cameroun et le Tchad ainsi que sur leurs populations, qui vivent dans une situation psychologique stressante. Il a révélé que depuis 2016, plus de 20 570 personnes prises en otages par les éléments de Boko Haram ont été liberées. Des actions diverses, y compris de sensibilisation, ont par ailleurs amené plus de 1500 d'entre eux à déposer les armes. De plus, 32 camps ou refuges de ces terroristes ont été détruits et plusieurs équipements saisis.

Le Colonel Jibril Aliyu Shehu Gulani a cependant attiré l'attention sur les défis humanitaires persistants dans la région du Bassin du lac Tchad où opère la Force. Environ 7,1 million de personnes sont affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, a-t-il expliqué. Il a ajouté qu'on enregistre à peu près 1,4 million d'enfants déplacés du fait des activités de Boko Haram ainsi que plus de 30 000 autres séparés de leurs parents. Dans ce contexte, il a rappelé l'importance de la conférence tenue à Ndjamena du 2 au 4 novembre 2017 sur le développement d'une stratégie régionale de stabilisation des zones où sévit le groupe terroriste Boko Haram. L'une des conclusions de cette conférence porte en effet sur l'urgence d'une réponse humanitaire et la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce et de prévention des conflits.

Dans cette perpective, le Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a insisté sur la nécessité non seulement de prendre des mesures pour "sauver des vies", mais aussi pour renforcer la protection et poser les bases de la reconstruction. Les experts du Cameroun et du Tchad ont partagé l'expérience de leur pays respectif dans ces domaines en mettant un accent sur la façon dont ils gèrent les mouvements de personnes aux frontières. Sur cette question relevant de l'immigration, les participants ont aussi suivi avec un grand intérêt l'expérience rwandaise en matière de libre circulation des personnes (Voir encadré ci-dessous).

Le Colonel Jibril Aliyu Shehu Gulani a attiré l'attention sur les défis humanitaires persistants dans la région du Bassin du lac Tchad : environ 7,1 million de personnes y sont affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Il a ajouté qu'on enregistre à peu près 1,4 million d'enfants déplacés du fait des activités de Boko Haram ainsi que plus de 30 000 autres séparés de leurs parents.

Libre circulation des personnes : un facteur de paix, de sécurité et de développement au Rwanda

L'expérience rwandaise en matière de libre circulation des personnes a fait l'objet d'un exposé lors de la 45e réunion de l'UNSAC. Cette intervention riche et dense a permis de rappeler que le Rwanda a complètement ouvert ses portes ou ses frontières à tous les ressortissants africains. Et à partir du 1er janvier 2018, il va octroyer le visa d'entrée à l'arrivée à tous les demandeurs, sans distinction de nationalités. Les représentants rwandais à la réunion de Kigali ont expliqué que ces décisions politiques traduisent la volonté du Rwanda de mettre en œuvre les engagements pris au sein des organisations auxquelles le pays a adhéré. Soutenues par la politique sécuritaire, elles ne présentent pas de sérieux risques.

Certaines menaces en lien avec la sécurité transnationale tels que la fraude, le trafic des êtres humains, le trafic de drogue et le terrorisme, les risques de xénophobie liés au chômage des jeunes, la pauvreté et les inégalités socio-économiques demeurent, mais le pays continue d'y faire face avec satisfaction. Les experts ont expliqué que l'insécurité qui pourrait exister au Rwanda ne résulterait pas de l'immigration. Dans cette perspective, il encourage un changement d'attitude sur cette question sensible, en tenant compte de ses défis et de ses avantages. Sur ce dernier point, les participants ont pris bonne note de l'impact de l'ouverture des frontières et de la libre circulation des personnes et des biens sur le développement de l'éco-tourisme et l'amélioration des investissements étrangers dans le pays. La mise en œuvre des initiatives et protocoles en faveur de la libre circulation des personnes a en effet favorisé une évolution positive du nombre de personnes arrivant au Rwanda, passant de 3 609 254 en 2006 à 16 763 087 en 2016.

Les Etats membres du Comité ont salué cette expérience, qui a permis de constater que l'immigration est un facteur de paix, de sécurité et de développement au Rwanda, dont l'un des symboles est la compagnie aérienne.

Convention de Kinshasa : la première Conférence des Etats Parties aura lieu au Cameroun en mars 2018

Le Cameroun abritera, courant mars 2018, la première Conférence des Etats Parties à la Convention de Kinshasa pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Faisant le rapport du Comité pour les six derniers mois, le Ministre camerounais des Relations extérieures, M. Mbella Mbella, a indiqué que les Nations Unies ont marqué leur accord pour la tenue de ladite conférence suite à une demande formulée par les autorités de Yaoundé.

Il a saisi cette occasion pour rappeler que cette Convention, entrée en vigueur le 8 mars 2017, a été signée par tous les Etats membres du Comité, mais ratifié par seulement sept d'entre eux. Il s'agit notamment de l'Angola, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la République Centrafricaine, de Sao Tomé et Principe, et du Tchad. « Le Comité encourage les Etats qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de ratification, à le faire », a-t-il plaidé.

Le Ministre Mbella Mbella a lancé le même appel concernant le Traité sur le Commerce des Armes car « depuis la tenue de la dernière réunion du Comité à Yaoundé, l'état de ratification n'a pas substantiellement changé dans la mesure où jusqu'à présent, seul le Tchad et la RCA sont effectivement parties audit Traité ».

Résolution 1325 : la CEEAC suggère la création d'un observatoire des violences faites aux femmes

La 45e réunion de l'UNSAC a permis au Secrétariat général de la CEEAC de faire un état des lieux de la mise en œuvre de la résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité. On retient de l'intervention de Mme Isabelle Boukinda, Responsable Genre/CEEAC (photo), que l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, la RDC et le Rwanda ont déjà adopté un Plan d'action national. Le Congo et le Tchad, qui en ont entamé le processus, devraient finaliser leur plan incessamment.

Plusieurs Etats ont partagé leurs expériences dans ce chantier. La RDC a indiqué que son engagement a favorisé la création d'un Secrétariat permanent de mise en œuvre de la Résolution 1325, la création d'un bureau auprès du chef de l'Etat chargé de la lutte contre les violences sexuelles, l'existence d'une Commission nationale de lutte contre les violences faites aux femmes au sein des forces armées, etc. De même, la réforme législative et la révision du Code de la famille permet d'éliminer les articles sexistes et d'établir la parité hommes/femmes. La délégation congolaise à la 45e réunion de l'UNSAC a révélé que toutes ces mesures ont contribué à la réduction de plus de 90% des cas de violences sexuelles en RDC.

De manière générale, la CEEAC a salué les avancées enregistrées dans ce domaine par les Etats membres, en reconnaissant que des efforts restent à faire, compte tenu de la situation critique des femmes et des filles dans la société ainsi que dans les conflits armés. Elle a suggéré la mise en place d'un Observatoire des violences faites aux femmes en Afrique centrale ainsi que d'un Comité technique chargé de piloter l'adoption et l'implémentation du Plan d'action régional de la résolution 1325. La CEEAC a rappelé que le développement dudit plan a déjà été initié. Grâce au soutien de l'UNOCA, un Consultant international a été recruté afin d'assister les Etats membres dans son élaboration.

Le Secrétariat général de la CEEAC a également exprimé sa reconnaissance à l'UNOCA pour le plaidoyer qu'il ne cesse de mener pour faire avancer cette cause. Des ateliers conjoints centrés sur la résolution 1325 ont été organisés ces derniers mois.

Situation financière : le Comité pour un caractère contraignant de la contribution annuelle de 10 000 $ US

La situation financière du Comité constitue l'un sujets cruciaux des discussions lors des réunions de l'UNSAC. Kigali n'a pas échappé à cette tradition. Les membres du Comité ont notamment procédé à un examen de l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale, lesquelles permettent de financer les activités du Comité entre les réunions statutaires biannuelles. Il en ressort qu'à la date du 6 décembre 2017, le solde du Fonds, y compris les sommes dues depuis l'adoption de la Déclaration de Libreville en mai 2009 (Voir extraits ci-dessous), est de 141 883,27 dollars américains.

Depuis la dernière réunion du Comité tenue à Yaoundé du 29 mai au 2 juin 2017, le Gabon (19 783,29 dollars US), la République Centrafricaine (25 598,32 dollars US) et le Rwanda (10 000 dollars US) y ont contribué. Le Rwanda a par ailleurs annoncé une contribution anticipée de 10 000 dollars US pour l'année 2018.

De manière générale, « seuls le Rwanda et l'Angola sont effectivement à jour de leurs contributions conformément aux informations reçues », a souligné le Ministre Mbella Mbella dans son rapport d'activités, précisant que son pays, le Cameroun, a « procédé au mandatement de la somme correspondant à ses arriérés de contribution depuis le mois d'octobre [2017] ». Il a ajouté que « la majorité des Etats qui ne sont pas à jour de leurs contributions affirment que le processus de régulation est en cours ». « Le Comité souhaite vivement leur diligence dans l'apurement de cette situation financière pendante », a conclu le Ministre camerounais des Relations extérieures.

L'UNOCA a en effet informé le Comité que l'allocation du budget régulier des Nations Unies, qui s'élève à 327 300 dollars américains pour 2018-2019, est désormais insuffisante pour financer les quatre réunions statutaires prévues durant cette période. Face à cette situation, le Comité a reconduit la Déclaration de Bangui du 10 juin 2016 qui sollicite l'aval des Chefs d'Etat et de gouvernement en vue de conférer un caractère contraignant à une contribution annuelle de 10 000 dollars américains par Etat membre (voir Déclaration ci-dessous).

Déclaration de Libreville relative au Fonds d'affectation spéciale

« **Nous**, Ministres et Chefs de délégation des États Membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Libreville, République Gabonaise, les 7 et 8 mai 2009 dans le cadre de la vingt-huitième Réunion ministérielle du Comité, avons adopté la déclaration dite « Déclaration de Libreville » dont la teneur suit :

Guidés par la ferme volonté maintes fois exprimée par nos Chefs d'État de promouvoir la paix, la sécurité et les relations de bon voisinage dans la sous-région d'Afrique centrale ;

Ayant à l'esprit les buts et principes consacrés par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ;

Tenant compte de la création par le Secrétaire général des Nations Unies, le 28 mai 1992, du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, dont le rôle est de promouvoir la limitation des armements, le désarmement, la non-prolifération et le développement de la sous-région ;

Exprimant notre grande satisfaction devant le bilan largement positif du Comité au regard de sa contribution appréciable à la cause de la paix et de la sécurité en Afrique centrale ;

Convaincus que cette contribution du Comité peut et doit être optimisée par une coopération étroite avec les autres structures chargées de la paix en Afrique centrale, et notamment la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ;

Préoccupés par l'insuffisance des ressources allouées au fonctionnement du Comité et par l'absence de contributions au Fonds d'affectation spéciale, et ce depuis 2003 ;

Déterminés à prendre toute mesure appropriée visant à permettre au Comité de poursuivre les activités pour lesquelles il a été créé :

• **Réaffirmons** la pertinence et l'utilité du Comité consultatif permanent pour les questions de sécurité en Afrique centrale en tant que partie intégrante de l'architecture sous-régionale de promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale ;

• **Invitons** les secrétariats du Comité et de la CEEAC à renforcer leur coopération sur l'ensemble des questions vitales touchant à la paix et à la sécurité en Afrique centrale ;

Par ailleurs, soulignons la nécessité pour les pays membres du Comité de :

• **S'astreindre** à verser, sur une base régulière, des contributions au Fonds d'affectation spéciale du comité afin de soutenir ses activités ;

• **Entreprendre** des activités de mobilisation de fonds auprès des différents partenaires tant sur le plan national qu'au niveau international ;

• **Examiner** la situation financière du Comité à chacune de ses sessions ».

Fait à Libreville, le 8 mai 2009

Déclaration de Bangui relative à une contribution annuelle contraignante des Etats membres du Comité

« **Nous**, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ;

Réunis à Bangui, République Centrafricaine, du 6 au 10 juin 2016, à l'occasion de la quarante deuxième réunion ministérielle dudit Comité ;

Vivement préoccupés par la situation financière du Comité et par l'insuffisance des contributions au Fonds d'affectation spéciale ;

Ayant à l'esprit la Déclaration de Libreville adoptée par la vingt huitième réunion ministérielle du Comité le 8 mai 2009 relative au Fonds d'affectation spéciale dudit Comité ;

Sollicitons de nos Chefs d'Etat et de Gouvernement :

1. de se prononcer sur le caractère contraignant de la contribution de chaque Etat membre du Comité en vue d'en assurer le fonctionnement optimal et efficient ;

2. de déterminer et de fixer le montant de cette contribution à 10 000 dollars américains par Etat et par an.

Fait à Bangui, le 10 juin 2016

« Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, sollicitons de nos Chefs d'Etat et de Gouvernement de se prononcer sur le caractère contraignant de la contribution de chaque Etat membre du Comité en vue d'en assurer le fonctionnement optimal et efficient ; de déterminer et de fixer le montant de cette contribution à 10 000 dollars américains par Etat et par an ».

Rencontre inaugurale des points focaux nationaux

Pour la première fois, et conformément aux recommandations de Yaoundé, la 45e réunion de l'UNSAC avait commencé avec une rencontre des points focaux nationaux, le 4 décembre 2017 au Ministère rwandais des Affaires étrangères. Cette réunion a permis de peaufiner les points à l'ordre du jour et de faire une évaluation des progrès effectués dans le cadre de la revitalisation du Comité. Elle a ainsi facilité les travaux des experts qui a eu lieu avant la session ministérielle du 8 décembre.

EN BREF

■ La réunion des experts été ouverte par M. Claude Nikobisanzwe, Secrétaire permanent au Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Dans son discours, il a mis en avant la nécessité de faire collectivement face aux défis sécuritaires auxquels l'Afrique centrale est confrontée.

■ Forte présence des Nations Unies

Plusieurs entités onusiennes ont participé aux travaux de la 45e réunion de l'UNSAC en qualité d'observateurs : le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). De nombreuses autres institutions onusiennes y ont également pris part comme invités : le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour la région des grands lacs (O/SESG-GL), le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), etc.

■ Mobilisation des organisations régionales et sous-régionale

Outre le Secrétaire général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et le représentant du Président de la Commission de l'Union africaine (UA), le Secrétariat exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) était représenté à Kigali ainsi que le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée (CIC). Comme en mai-juin 2017 à Yaoundé, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), a également pris part aux travaux.

Zoom sur la République démocratique du Congo : le pays a marqué une partie de l'histoire de l'UNSAC…

La République démocratique du Congo (RDC) refait son entrée au bureau du Comité, en tant que Rapporteur. A la tête d'une forte délégation de plus de 20 personnes comprenant des hauts fonctionnaires et experts d'horizons divers (y compris une équipe de communication), M. Emmanuel Ramazani Shadary, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité (au milieu, photo ci-dessus), a porté la voix de ce pays qui a marqué une partie de l'histoire de l'UNSAC. C'est en effet lors de la 30e réunion du Comité tenue du 26 au 30 avril 2010 à Kinshasa qu'a été adoptée la « Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage ». Cette Convention de Kinshasa est entrée en vigueur le 8 mars 2017, soit 30 jours après la date de dépôt du sixième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, notamment par l'Angola.

Rendez-vous à Kinshasa en 2019

Compte tenu de sa position actuelle au sein du bureau, et selon le principe de la rotation des réunions de l'UNSAC, la RDC devrait accueillir la 48e session ministérielle durant le premier trimestre 2019, après le Congo (46e) et le Tchad (47e). Ces deux derniers pays étaient représentés à Kigali respectivement par M. Jean-Claude Gakosso, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger (photo de gauche ci-dessous) et Mme Haoua Djame Outman, Ministre Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, à l'Intégration africaine et à la Coopération internationale (photo de droite ci-dessous).

Le Comité a salué le travail remarquable accompli par le Secrétariat

Comme chaque année depuis la 33e réunion de l'UNSAC en décembre 2011 à Bangui, le Secrétariat du Comité a été assuré à Kigali par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA). Le Bureau a bénéficié du soutien habituel du Département des Affaires politiques de l'ONU, qui y a envoyé une collègue. Au total, une douzaine de professionnels a été mobilisée pour accompagner le gouvernement rwandais dans l'organisation et la réussite de cette 45e réunion. Conseillers politiques et militaire, spécialiste de l'Information et de la communication, personnel administratif et logistique, étaient à pied d'œuvre pendant au moins deux semaines.

Le Comité a salué le travail remarquable accompli par le Secrétariat, y compris en ce qui concerne les dispositions prises pour soutenir l'implémentation des recommandations de la 44e réunion tenue du 29 mai au 2 juin 2017 à Yaoundé, au Cameroun.

Des propositions pour un renforcement de la visibilité et de la lisibilité des activités de l'UNSAC

L'une des recommandations de la 44e réunion de l'UNSAC portait sur la densification de la communication du Comité. Le Secrétariat avait été invité à faire des propositions dans ce sens. Celles-ci ont été mises à la disposition de la présidence sortante, qui en a fait mention dans son rapport d'activité. Le Secrétariat suggère notamment de maintenir et de valoriser les outils/moyens d'information et de communication déjà en place, lesquels associent les médias classiques, les réseaux sociaux et divers visuels mettant en relief le travail du Comité.

Les Etats ont aussi pris bonne note de la nécessité, pour les pays membres accueillant une réunion du Comité, de mettre en place une équipe spécialement chargée de la communication et de l'information. Cette équipe comprendrait un Point focal dont la mission principale sera de proposer et de mettre en œuvre un plan media pour l'événement, en liaison avec le Secrétariat du Comité et la CEEAC. Au-delà des contacts ou des relais avec les médias et éventuellement avec les autres cibles concernées, le Point focal sera donc un acteur clé dans le processus d'élaboration d'une stratégie de mobilisation du public à travers les supports appropriés.

Dans cette perspective, le Secrétariat a suggéré une forte implication des Points focaux (Communication) à toutes les phases préparatoires des réunions du Comité, y compris lors des visites de terrain des membres de l'UNSAC. Cela leur permettrait de comprendre davantage les enjeux afin de mieux les expliquer au public.

Par ailleurs, le Secrétariat a souligné que la décision de réintroduire l'organisation des ateliers et forum sur les questions de paix et de sécurité ainsi que des événements parallèles mobilisant la société civile et d'autres partenaires stratégiques, contribuera sans doute à densifier la communication et d'attirer plus d'attention sur les activités du Comité.

L'un des temps forts du séjour de la plupart des participants à la 45e réunion de l'UNSAC était la visite du Kigali Genocide Memorial Centre, le 7 décembre 2017. Situé dans la banlieue de Gisozi, le Centre propose des expositions et des outils permettant de comprendre le drame qu'a connu le peuple rwandais en 1994. On en sort extrêmement ému. Et avec un mot d'ordre: plus jamais ça !

Photos Ministère rwandais des Affaires étrangères

Comme en 2013 lors de la 36e réunion, la Ministre rwandaise des Affaires étrangères a offert un dîner de gala à ses hôtes dans la soirée du 8 décembre. Un moment de détente très agréable, convivial et sympathique, au cours duquel on a (re)découvert une partie de la culture rwandaise et africaine à travers une promenade dans quelques rythmes musicaux. L'événement, qui a eu lieu au Convention Centre, a ainsi permis de terminer la 45e réunion de l'UNSAC en apothéose.

Journée des droits de l'Homme : levez-vous pour les droits des personnes privées de liberté

L'UNOCA a activement pris part aux activités marquant la Journée internationale des droits de l'Homme célébrée chaque année le 10 décembre. Le Bureau a notamment suivi avec une attention soutenue « la semaine de publicisation des droits de l'Homme dans les lieux de privation de liberté » lancée à la prison centrale de Libreville le 11 décembre. Elle s'est déroulée jusqu'au 21 décembre 2017 dans plusieurs autres lieux de détention et de rétention autour d'un thème inspiré de celui de la Journée : levez-vous pour les droits des personnes privées de liberté.

Initié par le Ministère gabonais de la Justice avec le soutien de l'UNOCA, l'événement a mobilisé des hauts responsables des forces de l'ordre et des membres du gouvernement gabonais. La présence du Commandant en chef de la sécurité pénitentiaire et celle du Secrétaire général du Ministère de la Justice ont rehaussé l'éclat de la célébration à laquelle a également pris part le Directeur général des droits de l'homme au Ministère de la Justice. L'UNOCA y a été représenté par sa Conseillère principale Police, la Commissaire Irène Gaga.

La cérémonie protocolaire a permis de rappeler l'engagement pris le 13 novembre dernier à Genève par les autorités gabonaises devant les membres du Comité de prévention de la torture des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le respect des lois et conventions internationales en matière de protection des droits de l'homme, y compris l'intégrité physique des citoyens.

Après cette phase essentiellement dominée par des discours, les participants ont été invités à visiter une exposition d'objets d'art fabriqués par les pensionnaires de la prison de Libreville et à apprécier certaines activités ludiques : tir à la corde entre deux groupes de jeunes filles détenues et sketch de jeunes garçons, entre autres. Le sketch traitait des différentes étapes de la procédure judiciaire à la suite d'une arrestation. Une occasion pour ces talentueux prisonniers mineurs de se mettre dans la peau des officiers et gardiens de prison, en jouant le rôle d'agents des forces l'ordre et de sécurité au sein d'une maison d'arrêt.

Direction générale de la Documentation et de l'Immigration : dernière journée le 21 décembre au Centre de rétention

Outre la prison centrale de Libreville, les sessions de sensibilisation sur les droits de l'homme ont eu lieu à la Préfecture de Police, dans les écoles de police et de gendarmerie et au Centre de rétention de la Direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI). Au cours de ces sessions, les différents intervenants, notamment le Procureur de la République, le Président de la Commission nationale des droits de l'Homme ainsi que des représentants de l'UNICEF et du HCR, ont animé des discussions sur les "enjeux de la prévention et de la lutte contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants dans le développement global du Gabon". L'UNOCA y était également présent.

Fight against the LRA: Focal points meeting on continuing implementation of the UN strategy

The United Nations Regional Office for Central Africa (UNOCA) and the African Union (AU) co-organized from 30 November - 1st December 2017, a second annual coordination meeting of Focal points from organisations dedicated to ending the regional threat posed by the Lord's Resistance Army (LRA). The workshop, which took place in Entebbe (Uganda) was co-chaired by Mr. Anatole Ayissi, Chief of Staff of UNOCA, and Lieutenant General Jackson Tuwei, the African Union (AU) Special Envoy for LRA Issues. The exchanges focused on the continuing implementation of the United Nations regional strategy against LRA and the African Union Regional Cooperation Initiative for the Elimination of the LRA. Participants in the meeting were high level representatives from over thirty institutions: LRA Focal points from UN entities, the AU, bilateral government partners, non-governmental organizations, and civil society representatives from LRA-affected countries, including some LRA escapees.

Presentations regarding a number of counter-LRA initiatives were made, including military operations performed by the African Union's Regional Task Force (RTF), ongoing actions to encourage LRA defections, and efforts concerning reintegration and social services for LRA defectors and escapees, especially women. Most of the participants mentioned the recent withdrawal of Ugandan and US forces, which is now a security concern in South Sudan, Democratic Republic of Congo (DRC) and Central African Republic (CAR). This situation is becoming a threat and opportunity for the LRA and other armed groups to operate.

Key recommendations that emerged from the meeting emphasized on the necessity to continue efforts to fight against the LRA as well as the urgent need for increasing information sharing and cooperation between UN peacekeeping missions in LRA-affected countries (MINUSCA, MONUSCO, UNMISS) and the Regional Cooperation Initiative (RCI). In addition, participants talked about the implementation of reintegration projects, and increased humanitarian and long-term development assistance for LRA-affected areas. Cooperation between MINUSCA and the RTF, the Regional Cooperation Initiative (RCI) military component, was also highlighted as a major necessity, based on the example of MONUSCO.

The AU Special Envoy stressed the need for continuing and increasing joint efforts from all actors in order to realize the goals outlined in the UN and AU strategies.

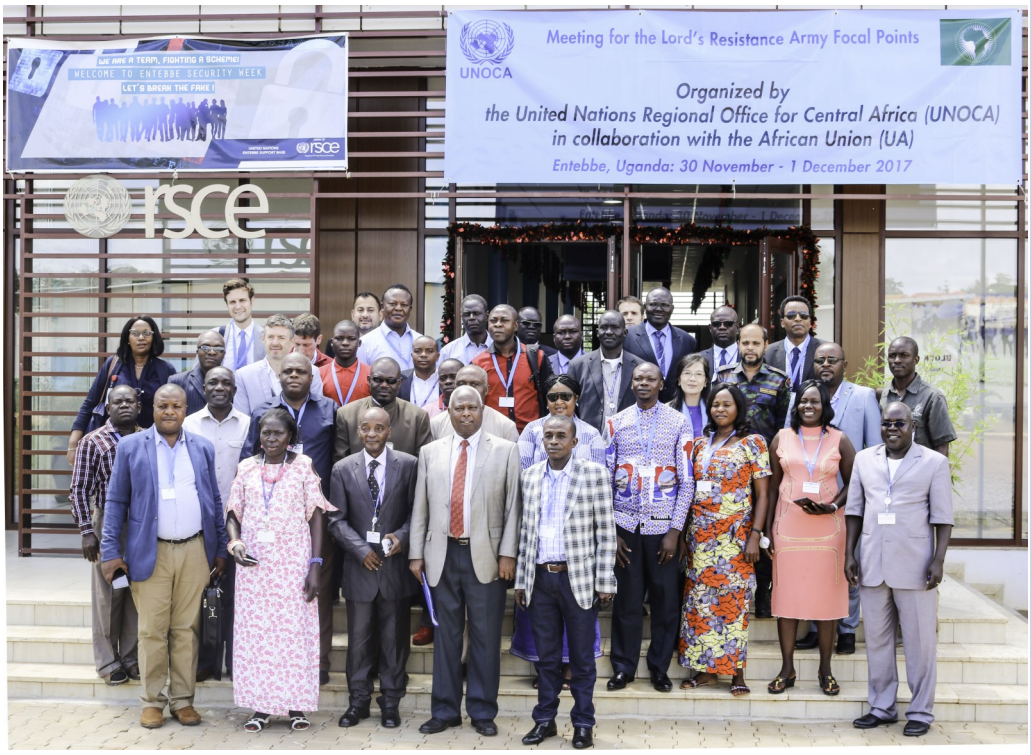

EN BREF

En coopération avec l'Union africaine, l'UNOCA a organisé, du 19 au 20 octobre 2017 à Entebbe (Ouganda), un atelier à l'intention des commandants de secteur de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. Cette rencontre a permis de créer une plateforme d'échange d'informations entre la Force régionale d'intervention et les missions des Nations Unies dans les zones où sévit la LRA.

Cours de perfectionnement de commandement des Officiers supérieurs féminins de police : Irène Gaga était à Addis

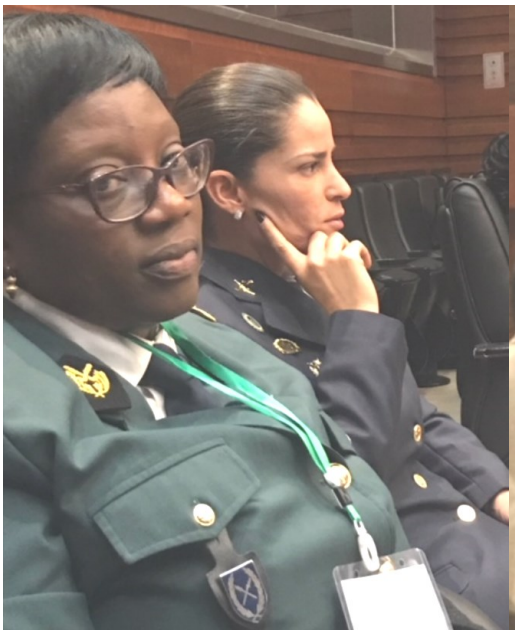

La Division Police du Département de maintien de la paix des Nations Unies et l'Union africaine ont organisé, du 3 au 8 décembre 2017 à Addis-Abeba (Ethiopie), le premier cours de perfectionnement de commandement des Officiers supérieurs féminins de police.

Quarante-huit participantes servant aussi bien dans les missions onusiennes que dans leurs pays d'origine ont attentivement suivi cette formation théorique et pratique, qui a favorisé des échanges d'expériences et des discussions fécondes sur des thématiques inscrites au programme. La Commissaire Irène Gaga, Conseillère principale Police/UNOCA, en faisait partie.

Au-delà des procédures et mécanismes liés au fonctionnement général de l'ONU, l'accent a été mis sur le leadership des femmes. Sur ce dernier point, les débats ont essentiellement porté, entre autres, sur les préjugés dont elles sont souvent accablées au sein de différentes structures managériales et opérationnelles. Les interventions ont permis de noter la nécessité de valoriser leurs aptitudes personnelles et professionnelles. On en retient également que la confiance en soi et l'exercice du commandement constituent des aspects essentiels qu'il convient de cultiver afin de soutenir les initiatives en faveur de la promotion des femmes.

Les participantes ont reçu des certificats à l'issue de cette formation dont elles ont apprecié la densité et la qualité du contenu.

Repas de Noël anticipé de l'UNOCA : discours et menu appétissants pour une fin d'année dynamique

Vendredi 1er décembre 2017, le repas de noël a été organisé dans la salle de conférence de l'UNOCA, en présence du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale, M. François Louncény Fall. Dans son discours introductif, M. Paul Rwakibale, Chef de Service d'appui à la mission, a remercié les collègues pour leur mobilisation et leur implication dans le succès de cet événement. Il a particulièrement apprécié le travail important de ceux et de celles qui n'ont ménagé aucun effort pour apprêter et proposer un buffet avec, au menu, des plats issus essentiellement de la vingtaine de pays représentant les nationalités que compte l'UNOCA.

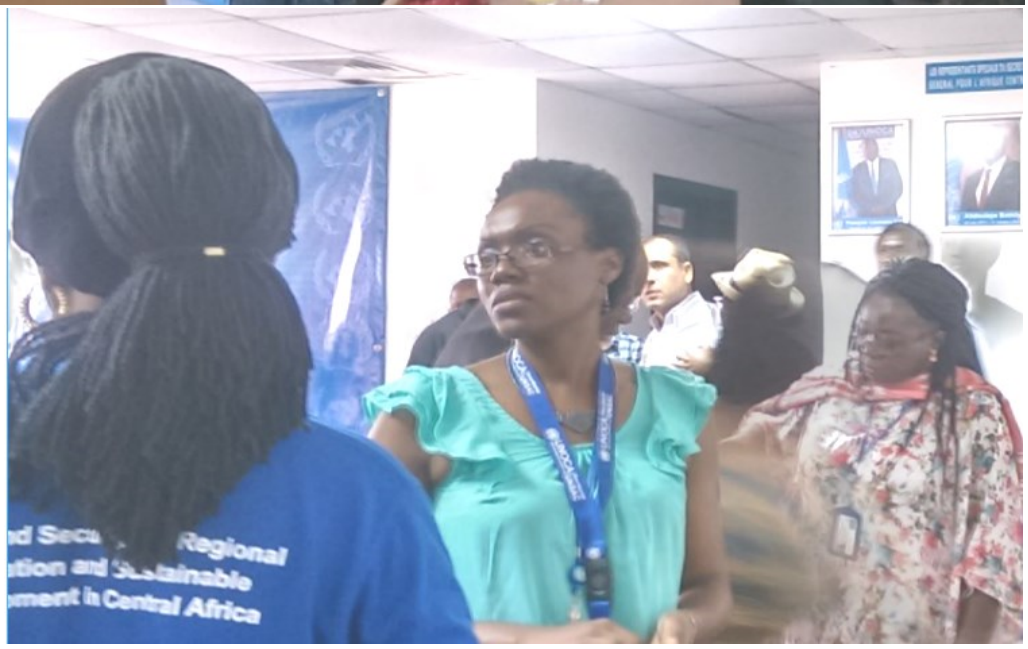

Le Représentant spécial a félicité le personnel pour cette belle initiative, qui permet de conclure en beauté une année à la fois laborieuse et dynamique. Il a saisi cette opportunité pour rendre hommage à M. Gianluca Rampolla, Chef par intérim de la Section politique durant six mois - qui a quitté Libreville courant décembre 2017 pour des nouvelles fonctions en Papouasie Nouvelle Guinée. M. François Louncény Fall a salué son dévouement et son professionnalisme, avant de lui souhaiter bonne chance dans l'accomplissement des missions qui l'attendent. Il a adressé les mêmes mots chaleureux, sympathiques et pleins d'espoir à M. Jeffrey Means, Conseiller politique, qui a décidé d'observer une pause sabbatique.

Après ces propos appétissants, l'événement s'est poursuivi et s'est achevé dans une ambiance conviviale.

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui ne cessent d'apporter leurs contributions à la production d'INTERFACE, le bulletin d'information du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA).

Nous exprimons notre gratitude aux nombreuses lectrices et aux nombreux lecteurs pour leurs remarques et encouragements.

Nous aurons besoin de la même attention tout au long de l'année 2018 pour continuer à relever les défis qui nous interpellent dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de l'UNOCA.

Nous en aurons aussi besoin pour faire mieux. Pour mieux vous informer sur ce que le Bureau fait en matière de prévention et de résolution pacifique des conflits ainsi que dans le domaine de la lutte contre les groupes armés et les mouvements terroristes.

Bonne année 2018 à toutes et à tous. Que la santé, la sécurité, la paix, la prospérité et la concorde soient au rendez-vous.

INTERFACE
Echos du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale - UNOCA - Bulletin mensuel d'information

Une publication de l'Unité de la Communication stratégique et de l'Information publique

Conception - Rédaction - Mise en page : Norbert N. Ouendji

Contact éditorial : Tél. Bur. + (241) 01 44 47 16 I Mobile : + (241) 05 72 23 23
Courrier électronique : ouendji@un.org - piounoca@un.org
Site internet : http://unoca.unmissions.org
Compte officiel twitter : twitter.com/UNOCA_NEWS
Adresse postale : B.P : 23773 Libreville, Gabon